



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

GESTION DES POINTS D'EAU INCENDIE
CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DU LOGICIEL
OPEN DECI

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le 31 juillet, à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : ROUCAYROL Guy, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, IZARD Julien, MARCO Claude, SIMON Jennifer, SURRE Line.

Absents excusés : MM ALMES Bernard, LUCAS André, MARQUET Nathalie, MAS Bernard, MIRABILLE Noelle.

Pouvoir de Mme MARQUET Nathalie à M. BONAVIDA Claude.

Secrétaire de séance : MME SIMON Jennifer.

Convocation en date du 24 juillet 2025

Membres en exercice : 14 - Présents : 9 - Votants : 9 - Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-2, L. 2321-1 et 2, L. 2213-32, L. 2225-1 à 4, L. 5211-9-2 et R. 2225-1 à 10 ;
- Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- Vu l'arrêté interministériel NOR INTE 1522200A du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 09 octobre 2017 fixant le Règlement Départemental de la Défense Extérieure contre l'Incendie ;
- Vu le code de la propriété intellectuelle ;

Le Maire rappelle la convention signée avec le SDIS pour l'utilisation à titre gratuit d'une solution open source dénommée OPEN DECI qui permet à l'ensemble des acteurs participant à la défense extérieure contre l'incendie de réaliser un suivi et une gestion collaborative des P.E.I. dans la limite de son territoire de compétence, de visualiser et d'en modifier les informations.

3 référents y ont déjà accès :

ROUCAYROL Guy, Maire

SORIANO Sylvie, Secrétaire Générale,

CHARBONNIER Dominique, Directeur SMEVH

Le Maire propose de donner un accès supplémentaire à la Sarl Allingry, en charge de l'entretien de ces bornes incendie, ce qui lui permettrait d'identifier les nouveaux points sur la plateforme et de signaler en direct les bornes défectueuses.

Il propose au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer la convention ainsi modifiée.

Ouï l'exposé du Maire, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la modification de la convention proposée par le SDIS et autorise le Maire à la signer.

- PRÉCISE les référents qui auront un accès, à savoir :

ROUCAYROL Guy, Maire

SORIANO Sylvie, Secrétaire Générale,

CHARBONNIER Dominique, Directeur SMEVH

ALLINGRY yohan, SARL ALLINGRY.

Le Maire,
Guy ROUCAYROL



La secrétaire de séance,
Jennifer SIMON

